



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Graziella Schaller (CPV), en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un(e) candidat(e) par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Christiane Schaffer (CPV), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. David Raedler (Les Verts), en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un(e) candidat(e) par Mme Sara Soto au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/20 de la Municipalité, du 18 juin 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité concernant le projet de règlement du 27 février 2018 de M. Valentin Christe et consorts portant sur l' « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité » ;
2. de renoncer à adopter le projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts ;
3. d'adopter le contre-projet de la Municipalité et en conséquence :
  - a. abroger le règlement d'application concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité du 13 mai 2003 ;
  - b. abroger les articles 33 à 35 du règlement pour la Municipalité de Lausanne ;
  - c. adopter le nouveau règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité de Lausanne

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/24 de la Municipalité, du 13 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter de renouveler à titre gratuit le droit distinct et permanent de superficie 7786 de la Commune de Lausanne, grevant le bien-fonds 5445, même commune, pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 5 décembre 2070, en faveur du Centre pluriculturel et social d'Ouchy, aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
2. de mettre à charge du Centre pluriculturel et social d'Ouchy l'ensemble des frais d'actes liés au renouvellement du droit de superficie.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alain Joly et consorts (4900 sign.) : « *NON aux expulsions des habitants de 160 logements !* ».
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign) : «*Pour instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les conseillers municipaux destinataires*»
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Littoz-Monnet Annabelle et Urwyler Christoph) (130 signatures) « *Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition d'Acidus et consorts (1797 sign.) : « *Pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier* ».
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M<sup>me</sup> Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.) :  
« *Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3'160 sign.) : « *Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ?* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « *Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ?* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :